



## Facteurs en colère! non a la distribution de pna.

Par **secotine**, le **01/03/2008** à **00:09**

Bonjour,

Je suis factrice, il y a 1 an, nos bureaux de poste ont été réorganisés.

Nous étions avant a 40h/semaine, avec 3jours d'ARTT toutes les 4semaines et nous étions payés pour encarter et distribuer la PNA (Publicité Non Adressée).

Nous sommes, depuis la réorganisation a 35h/semaine, évidemment plus d'ARTT et la PNA a été intégrée a notre charge de travail, ce qui veut dire qu'on est plus obligé de l'assembler mais qu'on est obligé de la distribuer, sans être rémunéré biensur!!

Ce qui me semble incroyable, c'est que certains facteurs ne soient pas obligés de distribuer la pna car leurs quartiers sont pris en charge par une autre boite de distribution parce qu'ils sont en ville, mais nous, les tournées campagne, nous devons le faire nous meme. Je n'arrive pas a comprendre qu'on ne soit pas tous a égalité. Nous avons le meme salaire que les facteurs "sans pubs" alors que nous en plus, on doit la distribuer!!

Nous voulons arrêter ça, on veut se libérer de la pna qui est une charge de travail supplémentaires énorme.

J'aimerais donc savoir quels sont nos droits, à nous "pauvres facteurs", pour nous battre contre notre employeur, face à ce problème de pub???

Merci d'avance pour toutes vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **01/03/2008** à **05:55**

Bonjour

Malheureusement le droit à ses limites.

L'employeur fixe l'emploi du temps et répartit la charge de travail suivant votre emploi au sein de l'entreprise.

La charge de travail peut être différente suivant les postes où l'employé est affecté sauf si l'intention est de nuire à celui-ci (or il me semble que ce n'est pas votre cas puisque la différence de charge de travail est dû à la localisation du dépôt).

La charge de travail est fixée librement par l'employeur. Seul le salaire horaire est garanti pour des emplois identiques.

Il vous appartient de prendre contact avec vos syndicats afin de négocier avec votre employeur.

Restant à votre disposition